

# AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

## Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 77

Genève, le 30 novembre 2012

"AYA Info" est en ligne sur cinq sites Internet : [Terra Brasilis](#), [Humanitaire.ws](#), [MCI](#), [Plateforme autochtones](#) et [Secoya](#)

### Une expédition sur la frontière orientale de la TI Yanomami

L'Est de la Terre Indigène Yanomami (TI-Y) - la partie qui se trouve dans l'État de Roraima - est particulièrement exposé aux invasions et incursions d'orpailleurs, pêcheurs, petits paysans, exploitants forestiers. Une expédition a été organisée pour établir un "état des lieux" de ces occupations illégales. Le 27 octobre, elle a commencé à parcourir les 280 km de cette portion de frontière de la TI-Y, à partir du rio Ajarani en remontant vers le Nord. Elle est composée de membres de la Fondation Nationale de l'Indien - FUNAI, de l'Hutukara Associação Yanomami - HAY, de l'Instituto SocioAmbiental - ISA. Un chercheur du Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS (France), François Michel Le Tourneau, a rejoint le groupe le 3 novembre. C'est une initiative soutenue par la Fondation Rainforest de Norvège. Dans les premiers rapports publiés par ISA le 6 et le 14 novembre, le groupe a pu constater que certains panneaux qui interdisent l'accès à la TY-Y sont illisibles ou à terre. Il a retrouvé des filets de pêche, des traces de campements. La progression de l'expédition est ralentie par la sécheresse qui sévit en Amazonie et qui rend la navigation difficile.

Par ailleurs, le 14 novembre, des agents de la FUNAI, accompagnés de six indiens Yanomami, ont arrêté 52 garimpeiros qui pratiquaient illégalement l'orpaillage dans la région du rio Apiaú, une zone difficile d'accès. En infériorité numérique, les agents de la FUNAI, n'ont pas pu empêcher la [fuite de 27 orpailleurs](#). Seulement 25 d'entre - eux ont pu être conduits au siège de la Police Fédérale de Boa Vista pour y être entendus. L'orpaillage étant considéré comme un délit mineur, ils ont été remis en liberté...

### La Secoya reçoit le renfort d'une volontaire E-Changer

[Judith](#), volontaire de l'organisation helvétique [E-Changer](#) basée à Fribourg, a rejoint, à Manaus, l'équipe du Service et Coopération avec le peuple Yanomami - [SECOYA](#). Elle fait, actuellement, son premier séjour en terre Yanomami en compagnie de Sylvie\* l'infirmière, également volontaire de la même organisation. Originaire du Haut-Valais, Judith est anthropologue. Avant de rejoindre le Brésil, elle travaillait à la section suisse de Peace Brigades International - PBI. Elle est chargée de conseiller la SECOYA dans son action avec le peuple Yanomami et d'aider les leaders indigènes de l'État d'Amazonas dans leur processus organisationnel. Plus concrètement, il lui est demandé de collaborer à la réalisation de cours de formation de leaders, de les suivre dans leurs tâches de "contrôle social" - leur participation - dans les instances où ils sont appelés à siéger. La SECOYA compte également sur la formation professionnelle de Judith pour consolider son expérience en matière d'école différenciée et de valorisation de la santé traditionnelle. Comme tous les volontaires E-Changer, Judith a un groupe de soutien "Amigos dos Yanomami" à qui elle a adressé une première [lettre circulaire](#) (en allemand). AYA se réjouit de l'appui apporté par Judith à son partenaire. Elle lui souhaite plein succès dans ses activités.

\* Voir AYA Info [No 55](#)

### TI Kaiabi : Un mort et plusieurs blessés lors d'une opération contre l'orpaillage illégal

Un mort - Adenilson Kirixi Munduruku - 32 ans, père de deux enfants -, plusieurs blessés et des arrestations chez les indiens Munduruku de Teles Pires, dans la Terre Indigène (TI) Kaiabi : tel est le bilan de la confrontation, survenue le 7 novembre dernier, entre un détachement de la Police Fédérale (PF) et des membres de cette communauté située sur la frontière des États du Pará et du Mato Grosso, dans la municipalité de Jacareacanga. Le jour même de l'incident, les membres de la communauté de Teles Pires ont publié un [communiqué](#) décrivant la violence de l'intervention. Ils demandent également la constitution d'une commission municipale d'enquête. Plus de cinquante organisations de la société civile ont signé un [manifeste](#) de solidarité à l'égard des indiens Munduruku : "... la confrontation répète ce qui est arrivé depuis le début de l'invasion européenne [la découverte du Brésil] : l'indien (Munduruku) défend son territoire avec des flèches et le blanc (la police fédérale) abattant avec une arme à feu ceux qu'il trouvait sur son chemin."

Le 9 novembre, la PF a diffusé un [communiqué](#) dans lequel elle explique les objectifs de l'opération Eldorado. Elle y donne sa version des faits au cours desquels trois policiers ont été blessés. Selon elle, la

communauté indigène tirerait profit de la présence des garimpeiros. Elle dit avoir été victime d'une embuscade et avoir suspendu la suite de l'opération. La relation des événements varie selon les sources. Le Ministère Public Fédéral du Pará a demandé des explications à la PF et à la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI. Le [ministre de la justice](#) veut une enquête approfondie. Ce 14 novembre, une centaine d'organisations de la société civile demandent au [Ministère Public Fédéral](#) du Pará d'ouvrir une [enquête indépendante](#) sur les événements survenus à Teles Pires pour rechercher les responsables d'abus commis lors de l'opération. Une [vidéo](#) montre le début de l'intervention de la PF. Pour le Conseil Indigéniste Missionnaire – [CIMI](#), cette démonstration de force n'est pas à mettre en relation avec l'orpaillage : elle avait pour objet de réduire la résistance du peuple Munduruku à la construction du complexe hydroélectrique prévu dans la région du rio Tapajós.

### **Les organisations indigènes du Brésil demandent l'aide de l'ONU**

À mi-novembre, Manoel Uilton dos Santos, couramment appelé Uilton Tuxá, membre de la direction de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB était à Genève pour demander l'appui du Haut - Commissariat aux Droits de l'homme. Uilton a demandé l'intervention du système des Nations Unies auprès de l'État brésilien pour que celui-ci respecte les droits des peuples indigènes en vertu des textes internationaux qu'il a ratifiés, notamment la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le [texte](#) remis au Palais Wilson, le siège du Haut – Commissariat, est un état des lieux des questions qui opposent les peuples indigènes au gouvernement, au parlement et aux entités chargées de l'application de leurs droits. La première partie du document est consacrée aux droits sociaux. L'Articulation relève que les droits reconnus dans la Constitution de 1988 sont loin d'être acquis. Il manque une loi d'application de l'article - No 231 - qui définit l'essentiel de ces droits. La deuxième partie traite des Terres indigènes qui ne sont pas toutes démarquées. L'APIB mentionne le cas des Guarani Kaiowá relégués sur des aires extrêmement réduites, victimes de discrimination et d'un ethnocide. La troisième partie du texte traite des mégaprojets de développement des infrastructures voulu par le gouvernement. Selon l'organisation, 434 d'entre eux doivent affecter les territoires indigènes, comme la construction du barrage de Belo Monte et la transposition du Rio São Francisco. Les violences faites aux peuples indigènes et les déficiences du Service de santé (le SESAI) et de la FUNAI sont traités dans la quatrième partie. La cinquième partie rappelle que le Statut des peuples indigènes et la loi sur la création d'un Conseil National de Politique Indigéniste restent dans les tiroirs du parlement. La sixième évoque les projets d'amendements constitutionnels anti-indigènes et le projet de loi sur l'exploitation minière dans les terres indigènes. Dans la septième partie, l'Articulation dresse la liste des mesures administratives et juridiques qui portent atteinte aux droits indigènes comme l'arrêté 303/2012 de l'Avocat Général de l'Union qui veut modifier les processus de démarcation des terres indigènes. L'APIB rappelle l'existence du [décret présidentiel No 1775/96](#) qui définit le processus de démarcation et garantit la manifestation des avis contraires à telle ou telle démarcation. Enfin, elle suggère aux Nations Unies de créer un système de traduction en ligne pour permettre à ceux qui ne parlent pas les langues officielles de l'Organisation de pouvoir adresser leurs dénonciations dans leur langue maternelle. L'APIB regroupe les six principales organisations indigènes du Brésil.

### **La déforestation en Amazonie légale à son plus bas niveau depuis 1988**

Ce 27 novembre, l'Institut National d'Enquêtes Spatiales – INPE a présenté les [données 2012](#) de la déforestation en Amazonie légale : 4'656 km<sup>2</sup> de forêt détruite. C'est le niveau le plus bas enregistré depuis 1988, date à laquelle l'Institut a commencé ses observations. C'est une réduction de 27% par rapport à 2011 (6'418 km<sup>2</sup> dévastés). La forêt de l'État du Pará a le plus souffert, elle a perdu 1'699 km<sup>2</sup>. Cette annonce suit de peu l'entrée en vigueur du nouveau, et controversé, code forestier. L'avenir dira s'il permet de mieux lutter contre la déforestation. Pour en savoir plus sur la déforestation, voir AYA Info [No 56](#).

Bernard Comoli

**Important** : L'activation des liens hypertextes renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

PS : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>